

---

Ouest (La Namibie). Les Africains demandent maintenant au Conseil de sécurité de se prévaloir du chapitre VII de la Charte pour imposer des sanctions à l'Afrique du Sud et un embargo sur l'envoi de matériel militaire dans ce pays. Jusqu'ici, le Canada, comme la plupart des autres nations occidentales, hésite à prendre une telle décision.

Pour le Canada, le problème de l'Afrique australe comporte, outre la question des sanctions, de nombreux facteurs dont il faut tenir compte à mesure qu'évolue la situation. Notre commerce avec l'Afrique du Sud est appréciable; mais s'il a déjà été le principal élément de nos échanges avec le continent africain, il ne représente plus aujourd'hui que le quart de nos échanges commerciaux avec l'ensemble des autres pays africains.

La défense des droits de la personne pour la majorité noire a été au coeur de notre politique; mais il ressort des lettres que nous recevons qu'une partie au moins des Canadiens pense que nous devrions mettre de l'ordre chez nous avant de dénoncer les autres. Ces personnes craignent aussi que l'avènement de la règle de la majorité entraîne, pour la minorité blanche, la perte de ces mêmes droits.

Il ressort de tout ceci que, pour quelque temps encore, la disparition des dernières séquelles du colonialisme restera une tâche prioritaire pour le Canada et les autres membres de l'ONU.

Enfin, je donnerai comme dernier exemple de changement le rôle des Nations Unies dans le développement économique et social, rôle qui en 1945 semblait surtout se limiter à une fonction de coordination. Les institutions spécialisées avaient pour mandat d'élaborer, pour le bien commun, des normes et des codes internationaux que viendraient appuyer, au besoin, des programmes de recherche financés par des contributions volontaires. Aujourd'hui, soit trente-deux ans plus tard, les problèmes économiques et sociaux sont devenus un sujet de préoccupation majeure pour l'Organisation. Un programme d'aide au développement, d'une ampleur inimaginable il y a seulement quinze ans, constitue le principal facteur de l'accroissement énorme des besoins de personnel et d'argent que connaissent l'ONU et ses institutions spécialisées. La somme des budgets, financés de façon bénévole ou selon le barème des quotes-parts, se monte à près de 2 milliards par année; or la majeure partie de ces ressources est affectée à des fins de développement économique et social.

Fait encore plus important, l'Assemblée générale, et dans une certaine mesure le Conseil économique et social et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sont devenus des tribunes qu'utilisent les pays en développement pour exprimer leur aspiration à un nouvel ordre économique international (N.O.E.I.).

Je crois honnête de dire que la plupart des nations envisagent la question du N.O.E.I. en tentant de concilier leur intérêt national avec le bien commun, les perceptions de chacune étant façonnées pour s'adapter à la situation propre de son camp.

La position du Canada est particulière. En effet, malgré notre appartenance évidente au groupe des pays industrialisés, nous avons de nombreux traits communs avec les pays en développement. Par exemple, le Canada étant un pays producteur et exporta-

---